

DIDIER REYNDERS

Commissaire à la Justice en charge de l'État de droit et de la protection des consommateurs à la Commission européenne

Ali Aslan, présentateur TV et journaliste international

Bonjour à tous, mesdames et messieurs. Je m'appelle Ali Aslan, je suis présentateur de télévision et journaliste international. J'ai le grand plaisir et le privilège d'animer cette session, qui promet d'être très intéressante et opportune, puisque nous avons parmi nous nul autre que le Commissaire européen à la Justice, Didier Reynders. Je suis ravi de votre présence ici, Monsieur le Commissaire. Nous avons beaucoup parlé de démocratie au cours des dernières 24 heures, de vie privée, de droits de l'homme, de valeurs, tous ces thèmes ont circulé et ont été évoqués tout au long des sessions qui se sont tenues ici. Cependant, il existe des tendances inquiétantes. En effet, la Fondation nationale pour la démocratie affirme que les pays démocratiques sont aujourd'hui davantage susceptibles d'avoir des tendances autoritaires qu'à n'importe quelle période de l'après-guerre froide. Il est troublant et inquiétant que l'Europe, qui a été pendant de nombreuses années, voire des décennies, un bastion de la démocratie, n'en soit pas exempte. Au contraire, il y a des pays comme la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et même l'Autriche ces jours-ci, où nous voyons certaines tendances à l'autoritarisme. En tant que Commissaire européen à la Justice, dans quelle mesure trouvez-vous cela préoccupant ?

Didier Reynders

Nous essayons de faire ce qui est attendu de l'UE à cet égard, et nous nous efforçons donc de garantir qu'il soit possible de continuer à organiser un système fondé sur des règles. Pour ce faire, il faut prêter attention à l'État de droit, au processus démocratique et aux droits de l'homme. C'est bien sûr ce que nous essayons de faire à l'intérieur de l'UE, d'abord pour protéger l'UE, mais aussi pour être crédibles à l'extérieur. Vous avez mentionné certains États membres, ce que nous essayons de faire, c'est d'abord d'engager le dialogue avec les États membres. Pour la première fois l'année dernière, nous avons publié un rapport sur l'État de droit dans les 27 États membres, et je dois dire que nous avons reçu de nombreuses réactions positives pour améliorer la situation dans les différents États membres. Cependant, il arrive parfois que le problème soit plus systémique, et vous avez mentionné certains États membres, et nous devons alors recourir à d'autres outils. En bref, pour commencer, nous avons la possibilité de saisir la Cour de justice, la plus haute juridiction d'Europe, pour solliciter une décision de sa part et imposer des évolutions dans différents États membres. C'est ce que nous avons fait, et nous avons reçu une réponse positive de la Cour de justice ces derniers mois, mais si cela ne suffit pas, nous pouvons également tenter de subordonner le financement de différentes politiques à la protection de l'État de droit. En cas de violations de l'État de droit, il sera possible de suspendre ou de mettre fin à certains financements. Par

exemple, ces dernières années, nous avons assisté à des attaques contre la communauté LGBTIQ, nous avons donc suspendu certains financements et nous réussissons à continuer de le faire. Depuis le début de l'année, nous disposons d'un imposant mécanisme, la « conditionnalité », qui permet, en cas de violation effective de l'État de droit dans un État membre, de suspendre ou de mettre fin à tous les financements, pas seulement les financements spécifiques, mais aussi le CFP et tous les dispositifs pour la relance et la résilience. Pour terminer, vous avez peut-être vu ces derniers jours que nous avons discuté du plan de relance et de résilience que nous avons proposé pour démarrer la reprise en Europe. Si l'on ne voit pas de réformes se faire concernant l'indépendance et la qualité du système judiciaire ou la lutte anti-corruption, nous pourrions refuser de financer le plan de relance et de résilience dans certains États membres. Vous avez cité la Pologne et la Hongrie, et nous sommes toujours en discussion à ce sujet, parce que nous avons émis des recommandations spécifiques pour certains pays d'Europe dans notre analyse du budget du « semestre européen » à laquelle nous avons rattaché cette question ; s'il est impossible d'entamer des réformes visant à éviter les violations de l'État de droit, nous ne voulons pas financer de nouveaux projets de développement dans ces pays.

Ali Aslan

Vous avez déjà mentionné certaines des mesures dont vous disposez dans votre boîte à outils en tant que Commissaire européen. Cependant, certains politiciens européens ont déclaré, après la publication du dernier rapport annuel de la Commission européenne sur l'État de droit, que ce rapport resterait sans effet parce qu'en fin de compte, il ne contenait pas de recommandations à l'encontre des contrevenants, ni d'outils possibles à utiliser concrètement contre ces pays. Je suppose que vous n'êtes pas d'accord ?

Didier Reynders

En effet, je ne suis pas d'accord car les conclusions des deux premiers rapports, en septembre de l'année dernière et en juillet de cette année, étaient très claires, et c'est peut-être la raison pour laquelle on a pu voir des réformes concrètes. En Italie, ils votent maintenant des réformes du système judiciaire à partir de nos conclusions. Cependant, pour être plus clairs, nous avons décidé de fournir des recommandations concrètes l'année prochaine, comme l'a indiqué le Président de la Commission dans un discours au Parlement européen, parce que ce sera un symbole de dire que nous recommandons quelque chose, et les conséquences pourraient alors être plus évidentes. Encore une fois, il ne fait aucun doute que dans une très grande majorité d'États membres, le rapport de la Commission est un outil important pour entamer des discussions concernant des réformes. Ça crée une véritable pression, parce que les intentions d'amélioration de l'État de droit sont réelles. Mais dans certains pays, ça ne suffit pas, et nous devons utiliser tous les outils à notre disposition, comme je l'ai dit faire appel à la Cour de justice ou remettre en question les financements. Nous avons la même discussion avec le Conseil de l'Europe ou la Banque mondiale, ou avec les pays candidats, car nous leur demandons, avant de pouvoir entrer dans l'Union européenne, de remplir tous les critères relatifs à l'État de droit, aux droits de l'homme et à la démocratie, et ce sont toujours des pays voisins. Nous faisons de même dans le dialogue que nous avons avec tous nos partenaires, nous avons démarré un nouveau partenariat avec l'Afrique, et j'ai demandé que la même approche de l'État de droit y soit intégrée.

Ali Aslan

Il est intéressant de noter que Francis Fukuyama a écrit *La fin de l'histoire* il y a seulement 30 ans, en laissant entendre que la démocratie libérale allait triompher et, bien sûr, il parlait de l'Europe comme l'un des endroits qui ouvriraient la voie. Aujourd'hui, nous avons des pays au cœur de l'Europe qui sapent profondément l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté de la presse, l'orientation sexuelle, et tout cela au quotidien. Vous êtes un homme politique très expérimenté, vous exercez depuis longtemps, vous avez notamment été ministre en Belgique pendant 20 ans. Que ressentez-vous ? Êtes-vous surpris, choqué, consterné, déçu par les événements qui se sont déroulés ces dernières années ?

Didier Reynders

Très concrètement, je suis parfois déçu de l'évolution des choses et naturellement de la détermination à miner le système judiciaire. Mais je ne suis pas vraiment surpris, parce que depuis de nombreuses années, nous avons prêté attention en Europe à la situation budgétaire, à la conversion économique et sociale, mais pas tellement aux valeurs. Une fois qu'un pays était entré dans l'Union européenne, nous nous disions que les étapes avaient été franchies, que ce pays remplissait politiquement tous les critères, et qu'il n'était donc pas nécessaire de vérifier cela. Depuis plusieurs années, peut-être depuis 2016, j'étais au Conseil à cette époque, nous commençons à discuter d'une éventuelle vérification portant sur les valeurs et sur leur respect, comme nous vérifions la situation budgétaire. Depuis la crise bancaire et la crise de la dette souveraine il y a 10 ans, nous avons renforcé les contrôles sur le budget. Désormais, peut-être en raison de l'évolution de certains États membres vers des régimes autoritaires, nous accordons également davantage d'attention aux valeurs, et c'est très nouveau. Cependant, comme je l'ai dit, il ne s'agit pas seulement d'y prêter attention au sein de l'UE, mais aussi de renforcer notre crédibilité quand nous en discutons avec d'autres pays. Nous voulons avoir des normes communes en Europe, partager les mêmes valeurs, mais nous voulons aussi exercer une influence sur le reste du monde. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. J'ai écouté les discussions précédentes sur la santé, et lorsque vous essayez de protéger la vie privée et les données personnelles, vous devez mettre en place des réglementations, correspondant en Europe au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Au cours des trois années qui ont suivi sa mise en œuvre, nous avons constaté que des lois sur la protection de la vie privée et des réglementations du même type avaient été appliquées dans de nombreuses régions du monde, pas seulement en Californie ou en Corée du Sud, mais aussi au Kenya. Nous nous dirigeons de plus en plus vers une normalisation s'appuyant sur les mêmes valeurs avec des partenaires partageant les mêmes idées. Il en va de même pour les consommateurs, et je suis en charge de la protection des consommateurs. Bien sûr, nous devons protéger la sécurité des produits et nous assurer que les consommateurs aient accès à des produits qui ne présentent pas de dangers, c'est la raison pour laquelle nous avons engagé un dialogue à ce sujet avec la Chine. Vous savez que 70 % des produits dangereux sur le marché libre proviennent de l'étranger et non d'entreprises européennes, mais nous devons également protéger les données des consommateurs alors qu'ils effectuent de plus en plus d'achats en ligne, comme ça a été le cas avec la pandémie. Nous essayons également d'établir de nouvelles réglementations pour la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, la protection des droits de l'homme, afin d'organiser la gouvernance d'entreprise

dans les sociétés. Dans les prochaines semaines, je présenterai une proposition sur la gouvernance d'entreprise durable, qui obligera à mettre en place un processus de contrôle préalable non seulement des opérations propres à l'entreprise, mais aussi de la chaîne d'approvisionnement, afin de vérifier les éventuels effets négatifs sur l'environnement et sur les droits de l'homme. Par exemple, nous avons écouté beaucoup de commentaires sur la Chine ces derniers jours, mais nous voulons lutter contre le travail forcé et interdire l'introduction sur le marché libre de produits issus du travail forcé. Cela signifie que lorsqu'on parle d'État de droit et de droits fondamentaux, il est important d'agir chez nous, dans l'Union européenne, et de s'en occuper dans différents domaines, pour pouvoir exercer une influence sur la normalisation au niveau mondial, avec des partenaires partageant les mêmes idées. C'est très important, et le RGPD en est un bon exemple. J'espère que nous aurons le même impact sur la gouvernance durable que l'accord de Paris sur le climat.

Ali Aslan

Certainement. Vous avez indiqué que la crédibilité de l'Union européenne est fortement en jeu dans ce que vous essayez de faire. Lorsque vous sillonnez la planète, que vous vous entretenez avec d'autres ministres ou commissaires et que vous essayez de souligner, faute d'un meilleur terme, les déficiences en matière de démocratie et de droits de l'homme, vous suggèrent-ils souvent de commencer par balayer devant votre porte ?

Didier Reynders

Tout d'abord, nous expliquons que nous surveillons désormais ce qui se passe dans tous les États membres et qu'en cas de nécessité, nous prenons des mesures. Concrètement, vous avez évoqué l'indépendance de la justice, or j'ai demandé à la Commission de saisir la Cour de justice pour imposer des sanctions financières journalières à la Pologne concernant l'indépendance de son système judiciaire. Il ne s'agit pas seulement d'en discuter, il s'agit de prendre des mesures concrètes. Nous avons demandé les mêmes choses dans d'autres parties de l'Europe, peut-être aux pays candidats ou dans le cadre du partenariat oriental, mais aussi ailleurs dans le monde. J'ai eu de nombreuses discussions avec la Banque mondiale à ce sujet, et nous essayons également de relier cela au financement de différentes politiques et au moins au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux des citoyens. Bien entendu, il est probablement plus facile d'en parler avec des partenaires partageant notre vision, mais il faut aussi que nous ayons des discussions fortes et animées avec eux. Je veux simplement dire qu'en premier lieu, si nous voulons être forts, nous devons tenir nos promesses en Europe, et que nous avons de plus en plus besoin de ce que l'on appelle une autonomie stratégique pour pouvoir gérer nous-mêmes notre évolution dans certains domaines. Ça a été très clair pendant la pandémie avec la vaccination ; nous sommes le premier continent à fournir des vaccins au reste du monde et nous avons de réelles capacités dans le processus de vaccination. Nous avons discuté ces dernières heures du pacte AUKUS et des différentes évolutions dans le domaine de la sécurité, et nous devons continuer à investir dans notre propre sécurité afin d'être plus autonomes et capables d'avoir de véritables discussions en collaboration avec des partenaires sur un pied d'égalité.

Pour en revenir à notre première question, lorsque nous discutons de la protection des données, nous avons bien sûr le RGPD, mais nous voulons voir s'il est possible que la protection accompagne les données. En d'autres termes, lorsque vous voyagez avec des

données vers les États-Unis, vous devez être sûr que la protection vous accompagne également. Je suis actuellement en discussion avec nos collègues américains pour réussir à mettre en place le bouclier de protection de la vie privée, de sorte qu'il sera possible d'organiser le transport de données vers les États-Unis comme nous l'avons organisé avec le Japon et la Corée du Sud, avec la même protection des données personnelles. Bien sûr, il y a les données industrielles et celles-ci, en revanche, il est plus intéressant pour les start-ups, les chercheurs et les développeurs de les échanger et de pouvoir y accéder. Cependant, vos données personnelles sont très importantes, et ce que j'ai vu dans certains États membres, et ailleurs dans le monde, c'est qu'il existe un véritable conflit entre certains objectifs. J'ai parfois entendu des commentaires disant qu'évidemment, la vie privée et la protection des données personnelles étaient importantes, mais que nous avons un problème de sécurité et qu'il était nécessaire d'accéder à ces données et de les conserver. D'autres disent que le développement économique est important, et donc qu'il faut protéger les données mais aussi les échanger et les utiliser, mais que s'il s'agit de données personnelles, elles doivent être protégées. Nous venons d'écouter la discussion sur la santé, et c'est la même chose ; vous voulez être sûr que vos données personnelles soient protégées, mais beaucoup d'acteurs souhaitent pouvoir y accéder. Vous avez probablement votre smartphone sur vous, et c'est pourquoi nous avons mis en place le certificat Covid numérique juste avant l'été. J'étais au Parlement et au Conseil pour obtenir un accord sur une nouvelle législation dans un délai de deux mois, ce qui est très rapide au niveau de l'UE, mais avec comme principale condition que la quantité de données soit limitée. Nous n'avons pas besoin de savoir si vous êtes ou non atteint d'une autre maladie, nous devons savoir si vous êtes vacciné, si vous avez fait un test ou si vous vous remettez de la maladie, et c'est tout. Il n'y a aucune information sur votre frère ou sur d'autres questions. C'est important, et nous sommes actuellement en discussion avec de nombreux partenaires pour voir s'il est possible de mettre en place le même système avec la même protection.

Ali Aslan

Vous avez évoqué les procédures engagées par l'Union européenne à l'encontre de certains États membres, dont la Hongrie et la Pologne. En retour, certains de ces pays menacent verbalement de sortir de l'Union européenne. Ils disent que si vous insistez trop pour qu'ils fassent primer le droit européen sur leur droit national, ça pourrait entraîner des conséquences. L'Union européenne a déjà perdu la Grande-Bretagne, dans quelle mesure trouvez-vous cela inquiétant ? En tant que ministre de la Justice, dans quelle mesure est-il délicat de trouver le juste équilibre entre la garantie des valeurs, des droits de l'homme et de l'État de droit, sans expulser ou perdre d'autres membres ?

Didier Reynders

En fait, il y a deux éléments en discussion avec certains pays, et c'est le premier. Évidemment, il est possible de ne pas être d'accord avec la Commission européenne. Il s'agit d'un organe politique, donc si une législation est mise en place dans un État membre dont nous sommes certains qu'elle est discriminatoire ou qu'elle constitue une violation de l'État de droit et de l'indépendance du système judiciaire, nous pouvons expliquer que nous nous y opposons, que nous avons d'autres objectifs. Et si nous ne sommes pas d'accord, nous pouvons saisir la Cour de justice et lorsque celle-ci rend une décision, cette décision est

contraignante. Nous essayons d'expliquer à tous ces États membres qu'ils ont signé un traité dont l'article 2 expose les valeurs à respecter et que nous partageons ces valeurs. Nous avons une charte des droits fondamentaux et différentes lois, et si au final il est possible d'avoir une décision contraignante de la Cour de justice, alors elle doit être appliquée. C'est la première réponse. Bien sûr, nous pouvons ne pas être d'accord mais pas deux fois, comme aux États-Unis lorsque la Cour suprême rend une décision, ou comme au niveau national. Nous devons maintenant faire pression sur les différents États membres pour qu'ils maintiennent certains principes, car il y a un risque de débordement d'un pays à l'autre, peut-être dans certains cas de l'Allemagne vers d'autres nations. Si nous contestons la décision de la Cour de justice, c'est notre plus haute juridiction. Si l'on n'est pas d'accord avec le droit européen, il n'est pas nécessaire d'attaquer la plus haute Cour de justice, il faut changer la loi. Par exemple, nous avons beaucoup de débats sur la migration, et nous avons déposé un nouveau pacte sur la migration. Nous sommes en train de changer la loi, il n'est donc pas nécessaire d'attaquer l'autorité de la Cour de justice. Un autre commentaire que j'ai souvent entendu lors de discussions avec certains États membres est qu'ils sont élus. Ils expliquent que la démocratie est la seule réponse et que si l'on est élu et que l'on forme un gouvernement, alors on peut changer les règles. Non, il y a des limites, en raison de l'État de droit. Je viens d'un pays où il est parfois très difficile de former un gouvernement et ce n'est pas le seul, car il y en a d'autres en Europe, mais si vous êtes capable de former un gouvernement avec un seul parti, cela restreint vos possibilités d'action. Ces limites se trouvent dans votre propre constitution, dans les traités de l'UE et dans les règles internationales relatives à l'État de droit, à la démocratie et aux droits fondamentaux. Nous n'avons pas besoin du même système partout. Nous avons 27 systèmes électoraux différents, et le système de mon pays est très difficile à comprendre, tout comme le vôtre, et il y aura une élection présidentielle en France l'année prochaine. Par conséquent, nous avons des systèmes différents, mais nous sommes tout à fait sûrs qu'ils sont démocratiques, et il en va de même pour le système judiciaire et divers autres éléments. Nous ne nous attendons pas à ce qu'ils soient identiques, et je comprends les commentaires sur les différences culturelles et historiques, mais ils doivent se conformer aux valeurs et c'est la question principale. Encore une fois, si nous faisons cela chez nous, il est possible d'en discuter avec d'autres partenaires et d'essayer de former un groupe au niveau international qui aille dans la même direction. Bien entendu, certains partenaires sont plus faciles que d'autres, et je tiens à répéter que malgré les nombreuses difficultés que nous avons pu rencontrer avec les États-Unis au cours des dernières semaines et des derniers mois, nous sommes alliés. Nous partageons les mêmes valeurs et nous essayons de les convaincre de travailler avec nous au niveau international, même si cela peut être plus difficile avec certains autres partenaires.

Ali Aslan

Nous observons également une évolution à l'échelle mondiale, qui est que les pays démocratiques sont de plus en plus susceptibles de montrer des tendances à l'autoritarisme. Par exemple, il y a eu l'assaut du Capitole aux États-Unis et un président qui n'a pas reconnu les résultats de l'élection. Ces événements constituent de mauvais exemples pour le reste du monde. Il devient alors probablement plus difficile de donner un autre exemple et d'insister sur les valeurs démocratiques et les droits de l'homme dans le monde entier.

Didier Reynders

Bien sûr, et les événements au Capitole sont la raison pour laquelle le nouveau président, Joe Biden, a décidé d'essayer d'organiser un sommet sur la démocratie. Cependant, ce n'est pas un défi lancé à la démocratie à l'intérieur du pays, c'est un sommet associé à des actions bilatérales et non plus multilatérales. Si on compare l'administration précédente et la nouvelle, ces derniers jours, nous avons vu qu'il existe des approches communes sur certaines questions spécifiques dans le monde. La principale différence est une réelle volonté de prendre part à des discussions multilatérales et, bien sûr, nous verrons si ça se vérifie. Cependant, pour être en mesure de participer à nouveau à des discussions multilatérales en étant vraiment capables de défendre nos positions en tant qu'Européens, nous devons redevenir forts en Europe en matière de démocratie, de droits de l'homme, etc. Nous avons aussi de plus en plus besoin de construire notre propre autonomie stratégique. Ça ne veut pas que nous sommes contre d'autres pays, mais nous voulons être certains de discuter sur un pied d'égalité avec différents partenaires. En ce qui concerne la politique de santé, j'ai constaté à la Commission que nous n'avons aucune compétence en matière de systèmes de santé au niveau de l'UE, parce que cette compétence est nationale. En raison de la pandémie, nous avons élaboré une nouvelle politique jour après jour, et les États membres sont maintenant d'accord sur le fait que nous avons besoin d'une politique de santé européenne. J'espère que nous pourrions avoir en commun la sécurité et la défense, le contrôle des frontières extérieures et diverses autres questions. Si nous n'y parvenons pas, nous aurons davantage de turbulences dans l'UE et nous userons de notre crédibilité dans les discussions avec d'autres pays. Nous n'allons pas à l'encontre d'autres partenaires, mais nous avons besoin d'une autonomie stratégique dans l'UE, et nous devons faire ce travail chez nous. J'essaie de le faire sur la démocratie et les droits de l'homme, et il est également important de prêter attention à ce qui se dit dans les débats électoraux dans de nombreux États membres. Nous devons répéter que nous devons travailler ensemble en ayant certains principes. Comme je l'ai dit, ces principes sont la primauté du droit de l'UE lorsque l'avis est compétent, mais aussi le fait que l'on doit appliquer les décisions contraignantes d'une haute juridiction comme la Cour européenne de justice, comme celles des plus hautes juridictions au niveau national.

Ali Aslan

J'imagine qu'il n'est pas facile d'être Commissaire à la Justice avec 27 États membres, tant s'en faut, et je ne crois pas que l'on puisse obtenir l'adhésion de tous. En fait, si nous regardons autour de nous, ailleurs dans le monde, on trouve divers autres modèles. Au cours du dîner d'hier, nous avons reçu le président Kagame du Rwanda, pays dont certains pourraient dire qu'il s'agit d'une démocratie imparfaite, mais c'est un système fonctionnel, et il en va de même dans d'autres parties du monde. La démocratie est-elle encore le but suprême qu'elle était, du moins sur le papier ? Ou sommes-nous sur une pente savonneuse si nous disons qu'il y a un argument à faire valoir en opposant démocratie et efficacité ? Parfois, pour être efficace et faire avancer les choses, il faut faire des compromis sur certains aspects de la démocratie.

**Didier Reynders**

Je dirais que ma première priorité est l'État de droit, que nous voulons travailler avec un système fondé sur des règles et être sûrs qu'il existe des règles. Naturellement, il est clair que nous défendons la démocratie, mais plus que cela, nous défendons les droits de l'homme. Il est très important, dans tous les systèmes du monde, que nous puissions discuter de la protection des droits de l'homme avec les dirigeants. Une absence de système démocratique ne rend pas pour autant possible les violations des droits de l'homme, même si cela peut être une tendance, et je ne veux pas séparer les deux. Cependant, il est très important de poursuivre les discussions sur les droits de l'homme, la dignité des individus et les résultats qu'apporte un véritable système démocratique. C'est très important au niveau mondial, et d'après les dernières discussions que nous avons eues avec l'Union africaine, je dirais qu'elle possède toutes les composante. Il ne s'agit pas de donner des leçons, mais plutôt de partager des valeurs communes et de respecter pleinement les êtres humains, et il faut y prêter attention, même s'il est possible de dire que l'on a des systèmes différents. Pour donner simplement un dernier exemple, vous savez que nous avons la Convention d'Istanbul au niveau européen, mais davantage l'UE, pour faire beaucoup de choses. Je comprends tout à fait qu'il soit possible d'avoir une conception différente de la famille et nous avons cela en Europe, mais la violence contre les femmes ou les enfants constitue un crime. Nous avons dit au niveau de l'UE que si un pays ne veut pas ratifier la Convention d'Istanbul, nous mettrons en place notre propre procédure sur les crimes contre les femmes et les enfants. Il est également possible d'expliquer que dans de nombreux pays du monde où il n'y a pas de démocratie, il n'est toujours pas normal d'avoir des violences contre les femmes ou les enfants.

Ali Aslan

Vous dites donc que certains éléments et certains droits ne sont pas négociables, qu'ils sont immuables, et qu'ils doivent être respectés et défendus.